

INDICATIONS TECHNIQUES SUR LA CLASSIFICATION PROPOSÉE

par Philippe CHAMPY

OBJECTIFS

Le plan de classement proposé ici a été élaboré en vue de répondre simultanément à trois besoins différents qui coexistent dans le travail classificatoire des centres de documentation spécialisés :

- 1°) le classement topographique des documents sur les rayons (pour les fonds en accès direct),
- 2°) la présentation thématique des notices dans les bibliographies (ou tout autre produit documentaire),
- 3°) la sélection automatique, par facette thématique, des données au sein d'une banque de données.

Le plus souvent ces besoins sont couverts par divers instruments, élaborés pour un seul usage, voire un seul produit, et non compatibles entre eux. L'informatisation, d'une part, le souci d'harmonisation et de simplification, d'autre part, exigent qu'un seul plan de classement soit utilisé, dans un même centre de documentation, pour effectuer ces diverses tâches. Il est souhaitable également que cette harmonisation existe entre les centres de documentation spécialisés dans un même secteur, comme c'est le cas pour les sciences de l'éducation afin de faciliter les échanges entre professionnels et l'accès aux utilisateurs.

MODE D'UTILISATION

Ce plan de classement n'est pas combinatoire. Chaque document est décrit par un seul indice. C'est donc

l'aspect principal du document qui importe à ce niveau. Les autres aspects, qui peuvent être nombreux et parfaitement identifiés, sont laissés de côté et traités par ailleurs au moyen de descripteurs. Les intitulés du plan de classement ont été libellés dans une stricte optique de classement au sujet. Les indices correspondent donc au contenu des documents (ce sur quoi ils portent) et non pas au point de vue qu'ils expriment (ce à quoi ils ressortissent). Par exemple, si un document est indexé à "C2 : sociologie de l'éducation", cela signifie qu'il porte sur la sociologie de l'éducation en tant que telle, en tant que discipline. Cela ne signifie pas qu'il soit le produit d'un travail sociologique, par conséquent qu'il s'agisse d'un document ressortissant à la sociologie de l'éducation.

La hiérarchisation du plan de classement respecte également cette optique d'indexation au sujet. À l'exception des intitulés généraux (dont l'indice est représenté par une seule lettre majuscule), tous les autres indices (une lettre majuscule complétée par un à quatre chiffres) sont utilisables à l'indexation. Aucun ne joue le rôle de vedette de forme. Tous ont un sens par eux-mêmes. Ainsi dans une branche hiérarchique donnée, les intitulés vont du plus général (une lettre plus un chiffre) au plus spécifique (une lettre plus quatre chiffres maximum). L'indexation s'effectue au niveau hiérarchique désiré. Toutefois, si aucun intitulé ne semble satisfaisant à un niveau hiérarchique donné, l'indexation se porte au niveau immédiatement supérieur.

ADAPTABILITE DES INDICES

Les indices sont constitués d'une lettre majuscule complétée par un à quatre chiffres au maximum (par exemple S122). Dans un souci d'adaptabilité, il est prévu également l'utilisation de lettres minuscules pour spécifier les indices, quels que soient leurs

niveaux hiérarchiques (par exemple S122a, S122b, S122c, etc.). Mais cette possibilité doit respecter l'armature du plan de classement telle qu'elle a été établie. Une spécification créée au moyen de lettres minuscules afin de répondre à un besoin non couvert par le plan de classement, ne doit pas concurrencer des indices déjà existants dans la même branche hiérarchique ou dans une autre. C'est la condition pour que l'adaptabilité ne mette pas en cause l'harmonisation du classement entre tous les fonds spécialisés. Cette solution offre aussi la possibilité, au niveau des indices concernés, d'introduire un classement non thématique (chronologique, géographique, etc.).

Philippe CHAMPY